

Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
	Achats d’eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023*	7
	Production	7
	Achats d’eaux traitées	8
	Volumes vendus au cours de l’exercice.....	9
	Autres volumes.....	9
	Volume consommé autorisé.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1).....	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1).....	20
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0).....	20
3.8.	Taux de réclamations (P.155.1).....	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : *SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE VERNY*

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : *SIVU*

Compétences liées au service :

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : *BEUX, BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, CHESNY, COIN-LES-CUVRY, COIN-SUR-SEILLE, CUVRY, FLEURY, FLOCOURT, GOIN, LIEHON, LOUVIGNY, LUPPY, MECLEUVES, ORNY, PAGNY-LES-GOIN, POMMERIEUX, PONTOY, POUILLY, POURNOY-LA-CHETIVE, POURNOY-LA-GRASSE, RAUCOURT, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY-EN-SAULNOIS, SOLGNE, THIMONVILLE, TRAGNY, VERNY, VIGNY.*

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non au 01/01/2015 avenant en 2021 et en 2023

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en *délégation de service public : affermage*

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux (filiale VEOLIA Eau)*
- Date de début de contrat : *01/01/2015*
- Date effective de fin de contrat : *31/12/2029*
- Nature exacte de la mission du prestataire : *Gestion de la qualité de l'eau, Compteurs eau froide, distribution, élévation, entretien et travaux réseau, extranet collectivités, gestion clientèle, lavage réservoirs, modélisation hydraulique réseau, astreintes, production, radio relève réseau fixe total, recherche fuite, SIG, télégestion, branchements, compteurs sectorisations.*

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert *18 262 habitants* au 31/12/2023 (17 934 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert *8 026 abonnés* au 31/12/2023 (7 929 au 31/12/2022).

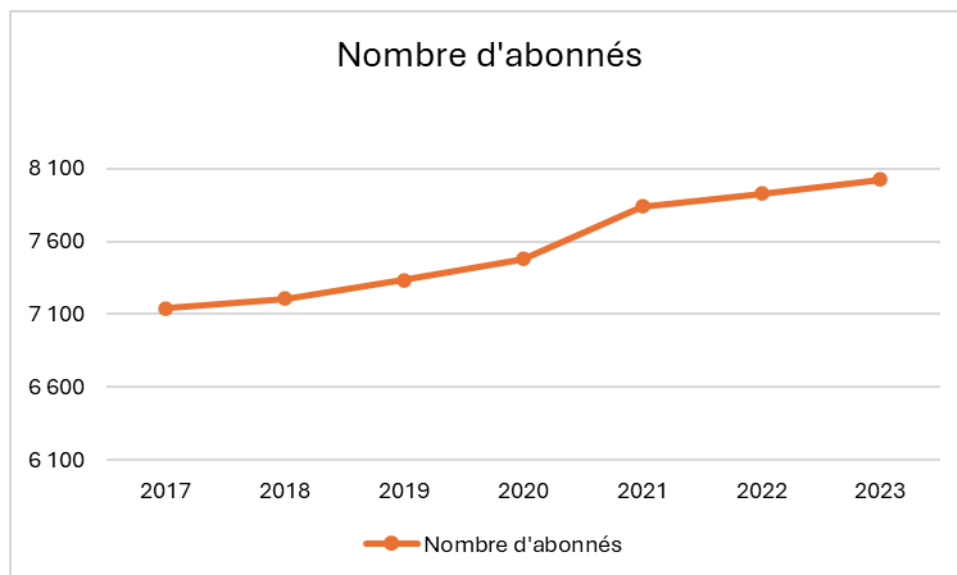
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
BEUX	116	116	0,0%
BUCHY	43	44	2,3%
CHEMINOT	341	343	0,6%
CHERISEY	130	132	1,5%
CHESNY	210	216	2,9%
COIN-LES-CUVRY	333	335	0,6%
COIN-SUR-SEILLE	153	152	-0,7%
CUVRY	441	443	0,5%
FLEURY	571	581	1,8%
FLOCOURT	71	71	0,0%
GOIN	160	159	-0,6%
LIEHON	61	63	3,3%
LORRY MARDIGNY	2		-100,0%
LOUVIGNY	402	404	0,5%
LUPPY	241	243	0,8%
MECLEUVES	507	510	0,6%
ORNY	186	190	2,2%
PAGNY-LES-GOIN	94	98	4,3%
POMMERIEUX	328	335	2,1%
PONTOY	249	251	0,8%
POUILLY	410	433	5,6%
POURNOY-LA-CHETIVE	264	263	-0,4%
POURNOY-LA-GRASSE	317	318	0,3%
RAUCOURT	116	120	3,4%
SAILLY-ACHATEL	140	145	3,6%
SAINT-JURE	126	126	0,0%
SECOURT	88	86	-2,3%
SILLEGNY	267	271	1,5%
SILLY-EN-SAULNOIS	21	21	0,0%
SOLGNE	478	486	1,7%
THIMONVILLE	83	83	0,0%
TRAGNY	48	50	4,2%
VERNY	768	752	-2,1%
VIGNY	164	183	11,6%
Total	7 929	8 023	1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 29,62 abonnés/km au 31/12/2023 (28,42 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,28 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,26 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné* (consommation moyenne annuelle des abonnés du service rapportée au nombre d'abonnés) est de 102,9 m³/abonné en 2023 (112,2 m³/abonné en 2022).



* volume vendu ramené sur 365 jours

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève $362\,897\text{ m}^3$ pour l'exercice 2022 ($347\,930$ pour l'exercice 2021). Depuis l'année dernière, le forage de Flocourt est ajouté aux ressources du syndicat.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux en m^3/an	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m^3	Variation en %
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	Souterraine	1 051 200 (2 880 m^3/jour)	323 675	285 057	-11,9 %
Forage Flocourt		227 760 (624 m^3/jour)	39 222	38 245	-2,5%
Total		1 278 960	362 897	323 302	-10,9%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

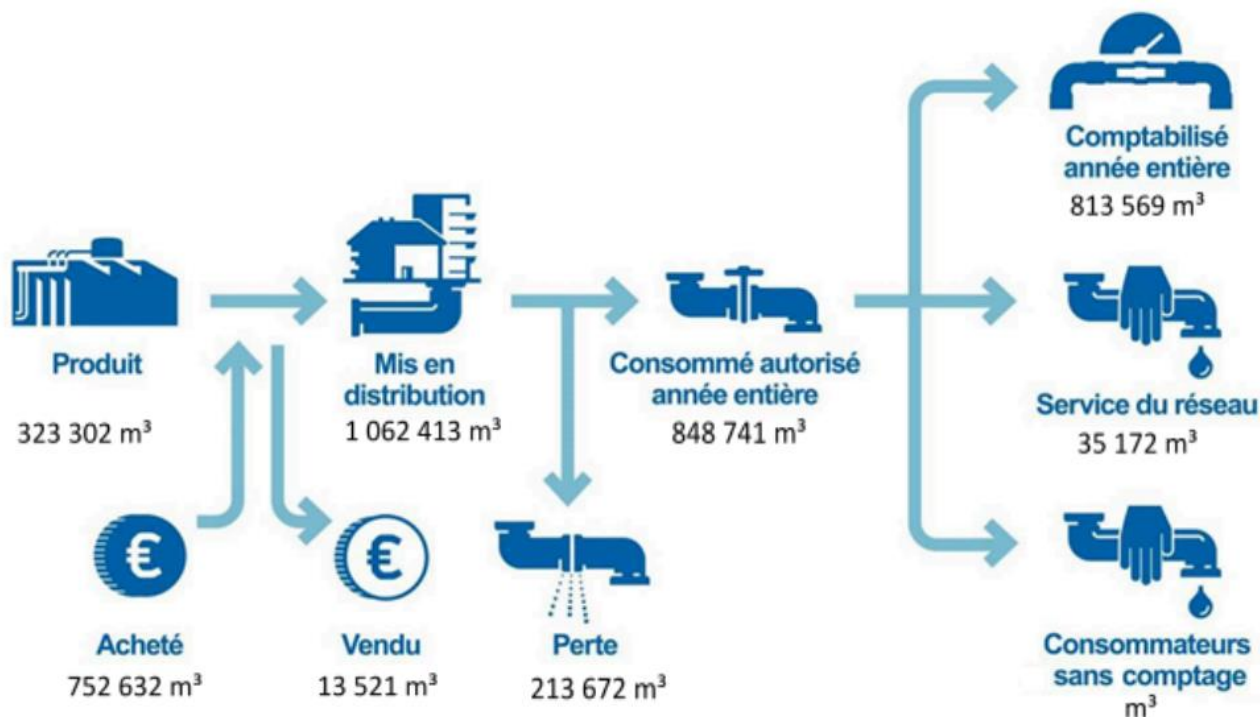
Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : *NON*

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023*



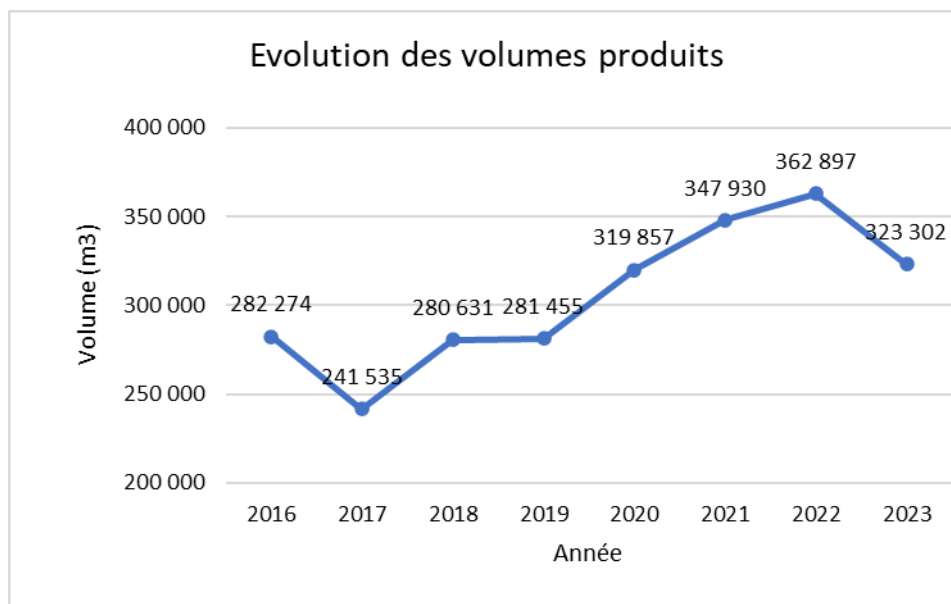
* volumes ramenés sur 365 jours

Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Puits de la Lobe (ligne de 6 puits)	323 675	285 057	-11,9%	80 %
Forage Flocourt	39 222	38 245	-2,5%	0%
Total du volume produit (V1)	362 897	323 302	-10,9%	80 %

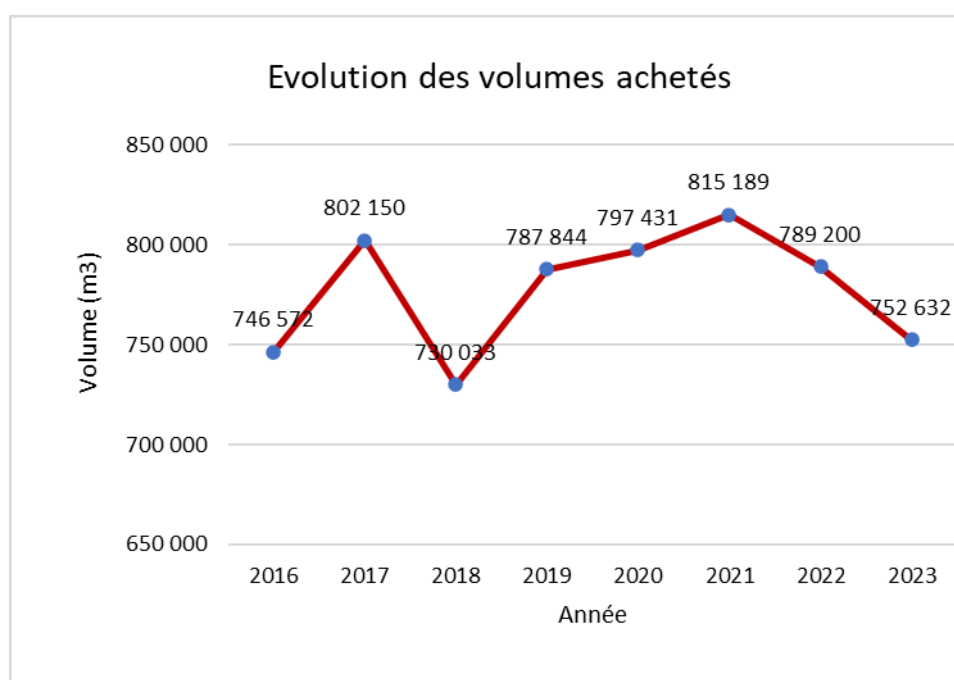


Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
METZ	789 200	752 632	-4,6%	88 %*
Total d'eaux traitées achetées (V2)	789 200	752 632	-4,6%	88 %*

*Actualisation suite à l'arrêté de DUP du Rupt de Mad



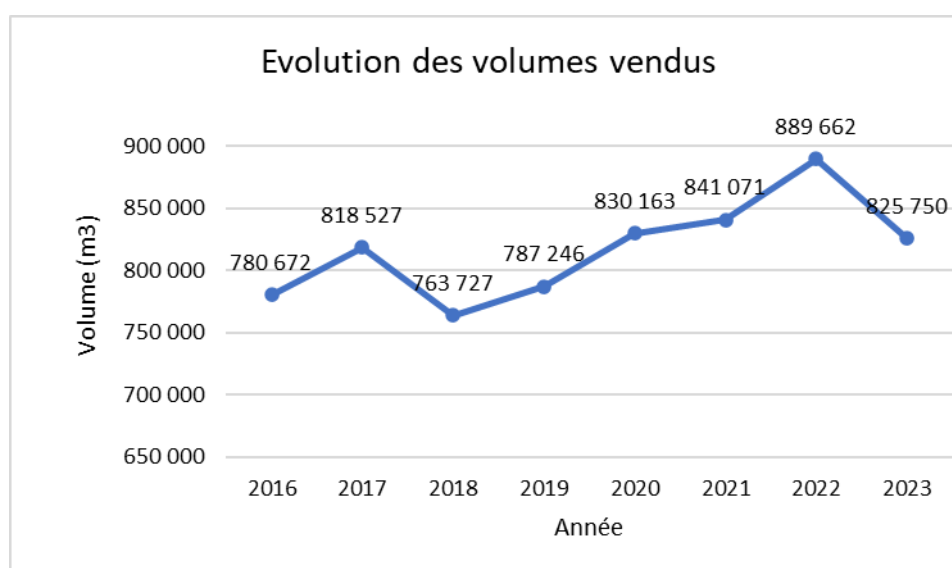
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	866 523	811 636	-6,3%
Total vendu aux abonnés (V7*)	866 523	811 636	-6,3%
Services de ARRAY et MARIEULLES	20 747	13 521	-34,8%
Total vendu à d'autres services (V3)	20 747	13 521	-34,8%

* il s'agit ici du volume vendu correspondant aux factures émises durant chaque exercice, il peut différer du volume ramené sur 365 jours dans le cas où la période de facturation (délai entre les relèves) est différente de 365 jours.

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	48 764	35 172	-27,9%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	889 117	848 741	-5,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

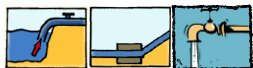


Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable hors branchements est de *271 kilomètres* au 31/12/2023 (279 au 31/12/2022).

La longueur du réseau (y compris les branchements) est de 341 km au 31/12/2023 (348 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 1000 m ³	0,50 €/m ³	0,50 €/m ³
	De 1001 à 1500 m ³	0,47 €/m ³	0,72 €/m ³
	De 1501 à 2000 m ³	0,45 €/m ³	0,70 €/m ³
	Au delà de 2000 m ³	0,43 €/m ³	0,68 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	52,36 €	46,60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,2527 €/m ³	1,1711 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	TVA (5,5%)	17,20 €	16,35 €
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0664 €/m ³	0,0686 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

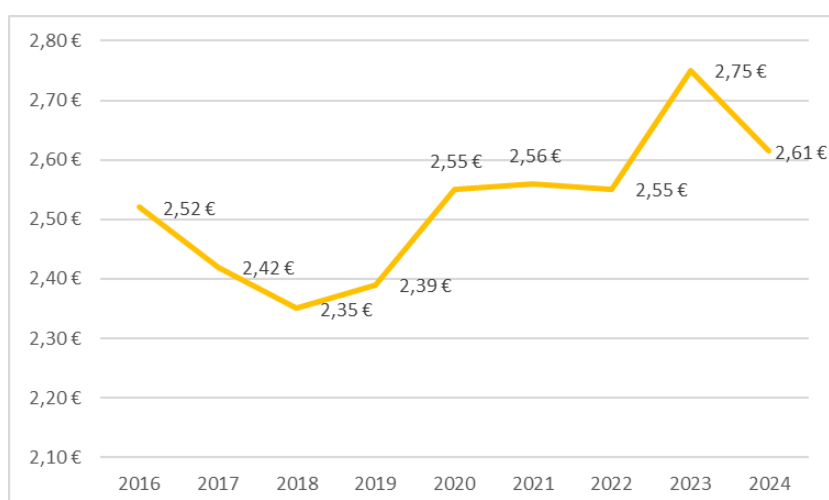
- L'abonnement et la part délégataire ont été revus à la baisse avec l'avenant 3.

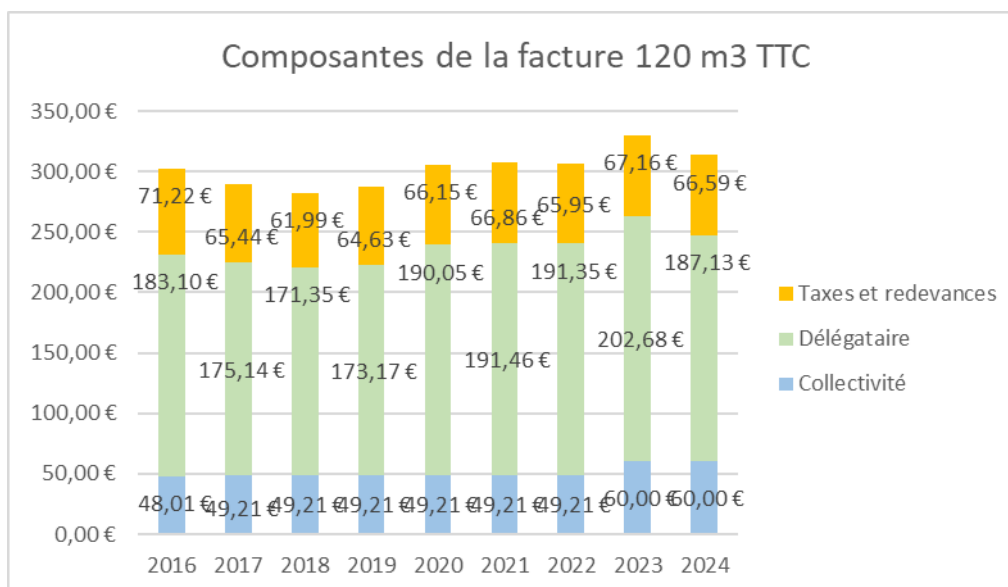
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les montants d'une facture au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe	0	0	-
Part proportionnelle	60,00	60,00	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	60,00	60,00	-
Part du délégataire			
Part fixe	52,36	46,60	-11,00%
Part proportionnelle	150,32	140,53	-6,51%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	202,68	187,13	-7,67%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,97	8,23	3,26%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	-
TVA	17,20	16,35	-4,94%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	67,17	66,58	-0,87%
Total	329,85	313,71	-4,89%
Prix TTC au m³	2,75	2,61	-5,09%





Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés aux abonnés (hors vente en gros) au titre de l'année 2023 sont de 812 229 m³/an (868 915 m³/an en 2022).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	579 459	463 551	-20%
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	579 459	463 551	-20%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	17 754	27 280	-53,6%
Total autres recettes	17 754	27 280	-53,6%
Total des recettes	597 213	490 831	-17,81%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 490 831 € (597 213 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	57	0	51	0
Paramètres physico-chimiques	12	1	13	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

Ces résultats concernent la qualité de l'eau par rapport aux limites de qualité de la réglementation.

Note : 1 non-conformité AMPA (sous-produit de dégradation du glyphosate) a été détectée au niveau du réservoir de Verny le 16 mars. Aucun dépassement n'avait été constaté jusqu'alors et les recontrôles effectués le 23 mars par le délégataire et le 30 mars par l'ARS n'ont rien détecté. Il est difficile de connaître la cause de ce résultat.

En complément, des courriers de rappel ont été envoyés aux agriculteurs concernant la protection des aires de captage.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		oui	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	oui	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	--	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	--	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	79,8%	80,1%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,05	8,71
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,8%	76,6%

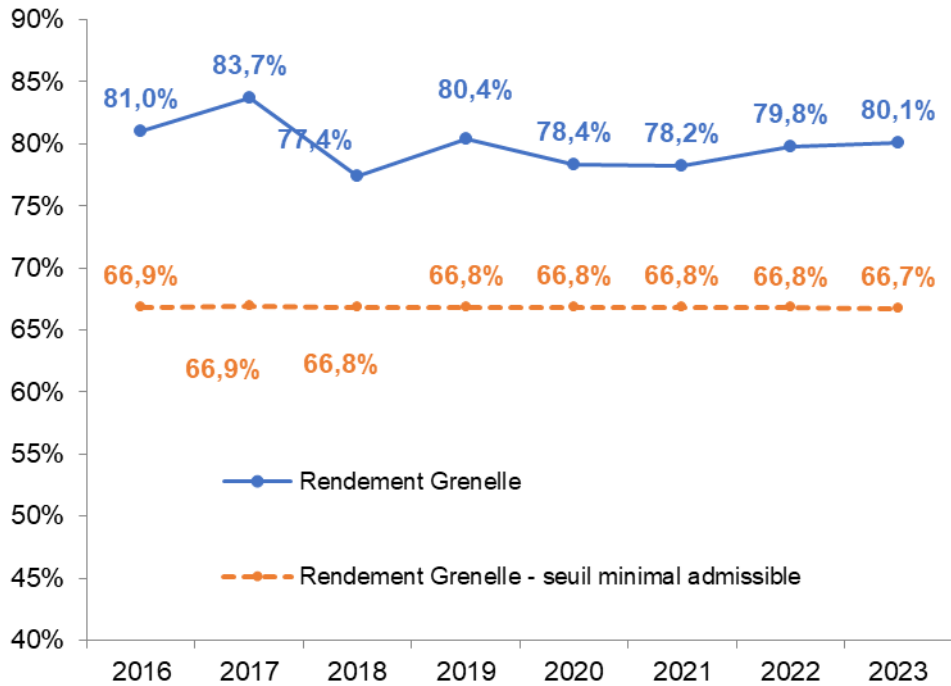
Note : le délégataire constate une légère augmentation du rendement de réseau à 80,1 % par rapport à 2022 . L'indice linéaire des pertes s'améliore également avec 2,16 m3/jour/km.

Pour 2023, le délégataire note :

- baisse importante du volume vendu aux autres collectivités,
- le volume consommé, volume produit et volume acheté baissent par rapport à 2022, dû essentiellement aux conditions climatiques,
- un programme de renouvellement de canalisations en place mais inférieur aux besoins pour éviter le vieillissement moyen du réseau contribuant à une dégradation mécanique du rendement de réseau.

Le délégataire a fait l'exercice de reconstituer le rendement 2023 en enlevant les 3 nouvelles communes Flocourt - Thimonville -Tragny : celui-ci serait à 80,60 %.

Evolution du rendement "Grenelle"



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,51 m³/j/km (2,76 en 2022).

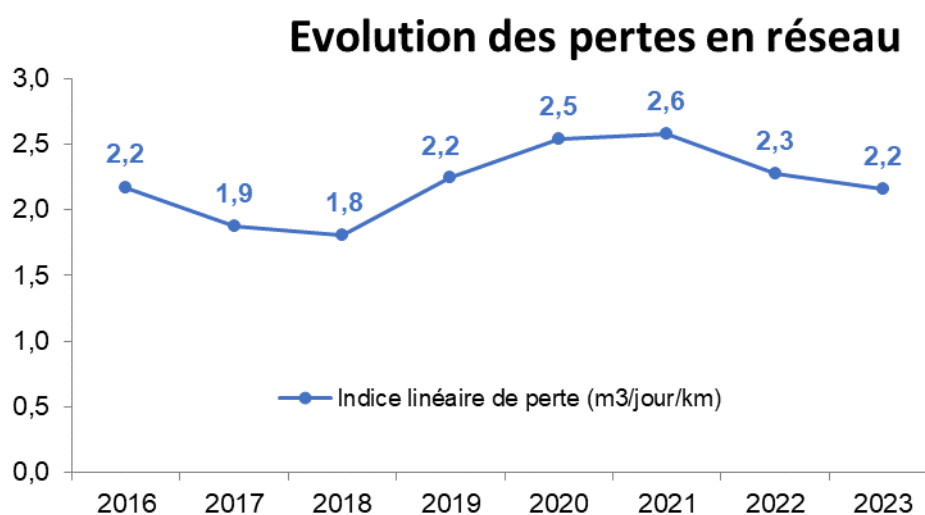
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,16 m³/j/km (2,28 en 2022).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,894	0,767	0,091	1,308	0,297

Au cours des 5 dernières années, 3,36 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,23% (0,60 % en 2022).

A noter qu'en 2023, 0 ml ont été renouvelés par le Délégataire.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 86% (85% en 2022).

Dans le détail, l'indice concernant spécifique les forages de la Lobe est de 80%, et celui concernant les ressources de l'achat en gros à Metz est de 87% (suite à l'arrêté 2018 de DUP du Rupt de Mad).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1)

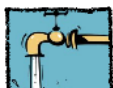


Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

Pour l'année 2023, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}} = 5,11 \text{ ‰} (3,71 \text{ ‰ en 2022})$$

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 15 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} = 100 \%$$

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2023 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2023} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2023}} = 0,40 \text{ ‰} (0,38 \text{ ‰ en 2022})$$

3.8. Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 0,50 \text{ ‰} (0,76 \text{ ‰ en 2022})$$

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	7 490	7 550
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	20	20
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	-	-
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,26%	0,26%

Note : le délégataire préconise dans ses propositions d'amélioration de renouveler les branchements en plomb (20 unités) sur les 3 communes Flocourt Thimonville et Tragny.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	550 927,35	404 547,16
Montants des subventions en €	130 546,98	101 966,68
Montants des contributions du budget général en €	-	

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 910 799,80	1 801 582,40
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	77 394,61	77 382,63
	Intérêt	29 968,13	31 834,87

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 525 348,46 € (505 574,20 € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sillegny	765 001	700 000
Sécurisation Forage de la Lobe	100 000	65 000
Flocourt- Tragny-Thimonville	153 500	100 000
Sécurisation Beux – Luppy	780 000	780 000
Sécurisation Luppy – Flocourt	2 050 000	1 245 104

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
Sillegny	2024	765 001
Sécurisation Forage de la Lobe	2022-2025	100 000
Flocourt – Tragny - Thimonville	2023-2025	153 500
Sécurisation Beux - Luppy	2024	780 000
Sécurisation Luppy - Flocourt	2024	2 050 000
Pont Sillegny - Pommérieux	2024-2025	5 000
Interconnexion de sécurisation F-T-T	2024-2025	1 906 350
Sécurisation traversée Verny	2024-2025	700 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance.

En 2023, le montant des abandons de créance s'élevait à 0 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 934	18 262
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,75	2,61
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,7%	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,8	80,1
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,76	2,51
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,28	2,16
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,60%	0,23%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85%	86%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	168	0